

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 juin 2022
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Schéma directeur piscines

Le territoire de Quimper Bretagne Occidentale comprend 4 piscines : 2 sur Quimper en gestion publique (Aquarive et Kerlan Vian), une sur Briec en gestion déléguée (Aquacove) et un dernier équipement privé sur Ergué Gabéric (Aqua forme). Le comité de pilotage, réuni à plusieurs reprises, a défini les contours des premiers chantiers à mener. Au vu des enjeux sur les équipements, il est apparu nécessaire d'élaborer un schéma directeur.

Afin d'établir un schéma directeur cohérent, plusieurs comités de pilotage ont été organisés au cours des derniers mois, pour questionner de manière prioritaire les points suivants :

- l'adéquation entre le volume d'activités disponibles sur les équipements actuels et les besoins en plages horaires nécessaires à la tenue de l'ensemble des activités (natation scolaire, activités associatives ...)
- l'identification des solutions opérationnelles destinées à résoudre les problématiques techniques, structurelles et fonctionnelles de la Piscine de Kerlan Vian, apparues en raison de son ancienneté ;
- les incidences du projet d'extension envisagée de la Piscine Aquacove de Briec, sur l'offre territoriale proposée.

La définition exhaustive d'un tel schéma directeur des piscines, nécessitant de nombreuses études préalables, certains éléments ne sont pas à ce jour finalisés et feront l'objet d'un rapport ultérieur.

L'apprentissage de la natation scolaire et les besoins associatifs :

Priorité de la politique sportive portée par QBO, l'apprentissage de la natation scolaire doit permettre à chaque enfant scolarisé sur le territoire communautaire, de bénéficier de 3 cycles de 10 séances au cours de sa scolarité du CP à la 6^{ème} (cycles 2 et 3).

Or, cet objectif défini en corrélation avec le monde enseignant et les circulaires de l'Education Nationale, n'est rempli qu'à hauteur de 75%.

En recourant annuellement à une méthode dite « massée », sur la première quinzaine de septembre et la seconde de juin, il sera possible d'optimiser la réponse apportée aux établissements scolaires élémentaires publics comme privés.

Cette méthode d'apprentissage, consistant à regrouper les séquences d'apprentissage sur une courte période, pourrait nous permettre d'étoffer rapidement l'offre proposée aux scolaires en permettant l'accueil de 10 classes supplémentaires par an.

Pour les autres élèves (principalement les collèges et lycées hors 6^{èmes} présents en cycle3), les besoins sont la résultante de projets d'établissements, montés conjointement entre la direction des sports et les directions d'établissements. Les réponses apportées sont tributaires des possibilités d'accueil restantes et des besoins formulés annuellement.

Concernant la demande associative, celle-ci est en tension en raison de la saturation des plages horaires disponibles, limitant de fait la possibilité de développement pourtant souhaitée.

En ce sens, un indicateur, défini par le Ministère en charge des Sports, rationalisant le nombre de m² de bassin par habitant (0,017 sur le territoire communautaire), permet d'objectiver cette situation. S'il s'avère toujours au-dessus du seuil de tension défini (0,016) celui-ci tend à s'éloigner des 0,02 m² de bassin nécessaire par habitant pour une bonne couverture du territoire.

Le projet d'extension de la piscine Aquacove :

En ce sens, le projet acté, d'extension porté par le délégataire, tend à répondre à cet élargissement nécessaire de l'offre d'accueil proposée : la création de ce nouveau bassin, se traduisant par une augmentation du ratio des m² de bassin/habitant au-dessus des 0,018.

L'ouverture de nouvelles plages horaires disponibles permettra de répondre pour partie aux besoins des scolaires (+30 classes accueillies par an sur des cycles de 10 semaines) et d'enrichir l'offre des activités de type « Aqua » (aquabike, aquagym ...).

De plus, les nouveaux aménagements ludiques envisagés doivent permettre d'instaurer une nouvelle dynamique à l'équipement, à même de freiner les effets d'une offre concurrentielle en pleine extension (Châteaulin, Douarnenez et Châteauneuf du Faou).

Enfin, la livraison de cette extension en amont du début des travaux programmés sur Kerlan Vian explicités ci-dessous, devrait nous permettre de réduire partiellement l'impact sur

l'apprentissage scolaire, du fait de la ou des fermetures nécessaires à la réalisation de ces travaux.

La rénovation de Kerlan Vian :

Les études structurelles et techniques menées récemment sur cet équipement, montrent que des interventions conséquentes sont nécessaires : celles-ci vous seront détaillées dans un rapport à suivre.

Les principaux dysfonctionnements constatés sont liés à l'ancienneté de l'équipement (processus de construction et matériaux des années 70) et à l'absence d'investissements importants depuis sa création.

Or, il est couramment admis que la durée de vie d'un tel équipement est limitée à une quarantaine d'année.

La réalisation de ces futurs travaux doit être considérée comme la condition indispensable au fonctionnement pérenne de cet équipement dans les années à venir : meilleur confort pour l'utilisateur, prise en compte des objectifs d'économie d'énergie imposés, limitation des pannes techniques ...

Bien en deçà des 11M€ TTC nécessaires à la reconstruction à neuf d'un tel équipement, le montant de l'opération chiffré à 6 millions d'euros TTC (hors options facultatives), reste conséquent.

Toutefois, il est à noter que celui-ci est déjà inscrit à la P.P.I. : 100 000 € d'études et 5 963 000 € de travaux structurants.

L'organisation de ces travaux devra faire l'objet d'une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre tenant en compte des deux objectifs suivants :

- limiter au maximum le temps de fermeture au public nécessaire à la réalisation de ces travaux ;
- prendre en compte le raccordement au futur réseau de chaleur de Penhars, pour envisager des économies d'échelle sur les outils de production de chaleur propre à la piscine.

Les 4 axes qu'il convient de poursuivre à interroger :

- la finalisation du diagnostic technique actuellement mené sur la piscine d'Aquarive, qui doit nous permettre de définir, chiffrer et programmer les interventions nécessaires sur cet équipement, sur les années à venir ;
- la poursuite des discussions engagées, avec le propriétaire de la piscine d'Aquaforme, en vue d'une contractualisation d'accueil de créneaux scolaires supplémentaires) ;

- l'étude des modalités de mise en œuvre d'une offre nouvelle de pratique via l'acquisition de bassins mobiles ;
- la conduite d'une étude commerciale de l'offre proposée sur le territoire, devant nous permettre la définition d'une nouvelle stratégie susceptible de dynamiser l'offre.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider les grandes orientations du schéma directeur des piscines et d'autoriser la poursuite des études portant sur les quatre axes énoncés ci-dessus.